P.V de la commission sportive départementale du 18/05/2015

(Maison des sports à 18H30)

Présents : Pascal BOYER, Claude BROSSARD, Eric DUCOS, Michel KERISIT, Jacques LABRUE, Jacques SORIEUX

Absents excusés :

Ordre du jour :

1) Adoption du PV de la dernière CSD
2) Compte-rendu des CSR du 28 mars et du 2 mai 2015
3) Championnat par équipes : point sur la 2ème phase, montées et descentes
4) Réforme du championnat par équipes : sondage
5) Epreuves individuelles : point sur la 2ème phase
6) Règlements
7) Questions diverses

---

1) Adoption du PV de la dernière CSD

Le PV de la CSD du 17/12/2014 est adopté à l'unanimité.

2) Compte-rendu des CSR du 28 mars et du 2 mai 2015

- Michel KERISIT précise qu'il ne va pas entrer dans les détails car il n'a pas encore eu le compte-rendu de cette CSR ; mais, qu'il y avait surtout 2 points à retenir.
- En premier lieu, la CSR est revenue sur les tours de critérium fédéral de nationale 2 pour faire plusieurs constats négatifs consécutifs à la fusion des 2 zones. Les benjamines passent leur journée dans la salle le samedi pour disputer seulement 3 parties de poules. L'augmentation du nombre de joueuses dans les tableaux féminins nous laisse exsangues au niveau régional et départemental. Enfin, les déplacements, notamment à Paris, coûtent très cher pour une prestation très peu satisfaisante (salles quelconques, manque d'arbitres…). Suite à ces constats, la CSR souhaite revenir à la zone initiale Bretagne-Pays de la Loire. Michel COAT doit faire part de ce souhait à la réunion inter-zones qui doit avoir lieu prochainement. Cette réunion ayant été retardé, cela a laissé le temps au comité directeur de la Ligue d'entériner ce souhait. Il s'avère que finalement ce sujet n'a pas du être abordé lors de la réunion de zones puisque ce point ne figure pas au compte-rendu.
- Le 2ème point important abordé par la CSR a été l'organisation du championnat de Bretagne à DINAN. Michel KERISIT a émis, une nouvelle fois, le souhait que les responsables de CSD se renseignent sur la présence ou non au championnat de Bretagne des joueuses et joueurs dispensés du championnat départemental ; ceci afin de ne pas faire figurer leurs noms inutilement sur la liste des qualifiés qui est envoyée aux clubs. Une fois de plus, ce vœu n'a pas été exaucé. La CSR a finalisé l'organisation des 2 tableaux handisports. Il y aura un tableau assis et un tableau debout de 8 participants (2 par comité). Ce seront des tableaux à élimination directe avec un classement intégral ; les parties de classement ayant lieu dans la salle spécifique afin de permettre l'organisation des finales sur 4 tables dans la salle principale après avoir démarré sur 12 tables le dimanche matin. Il s'avère, à l'arrivée, que le JA désigné n'aura pas tenu compte des demandes de la CSR pour faire son horaire, avec notamment des poules seniors démarrant après les tableaux jeunes le samedi et des PMS 12 tables, 6 tables et 4 tables le dimanche pour garder tout le monde dans la salle principale.
- Lors de sa réunion du 2 mai, avant d'établir le calendrier de la saison prochaine, la CSR décide de rajouter un point au règlement des finales par classements. Une semaine avant la compétition, en cas de forfait ou d'absence dans un tableau, la ligue repêchera la joueuse ou le joueur le mieux classé dans la liste des remplaçants quel que soit le département. Deux ou trois jours avant, elle repêchera dans le département organisateur.

- La CSR établit ensuite le projet de calendrier pour la saison prochaine. Michel KERISIT le distribue aux membres de la CSD. Il est à noter que la fédération a modifié son calendrier initial en déplaçant le championnat de France senior aux 15, 16 et 17 avril 2016 pour permettre leur organisation à BREST. Du coup, la dernière journée du championnat par équipes a été repoussée au samedi 30 avril. La CSR décide d'avancer cette dernière journée d'une semaine au niveau régional et départemental pour ne pas gêner les tournois du 1er mai. La journée 15 qui tombe au milieu des vacances de février a été repoussée d'une semaine au niveau régional et départemental. La CSD entérine ce calendrier. Il sera présenté au comité directeur de demain avant d'être envoyé aux clubs.

3) <u>Championnat par équipes : point sur la 2ème phase, montées et descentes</u>

- Michel KERISIT informe la CSD qu'il y avait 255 équipes en 2ème phase contre 256 la saison dernière. La baisse du nombre de licenciés ne semble donc pas due à une désaffection du championnat par équipes. Le seul petit bémol de cette 2ème phase était la poule de 6 en D4 du mardi. Par contre, les poules étaient complètes le vendredi et 2 nouvelles équipes sont d'ores et déjà annoncées pour la saison prochaine. Il était donc important de modifier la pyramide du vendredi.
- Michel KERISIT fait le point sur les litiges de la 2ème phase:

 # 13ème journée R.A.S

 # 14ème journée
¤ PRA : CPB RENNES (R) 5 a fait jouer 2 joueurs qui avaient disputé la 1ère journée de la 2ème phase dans une équipe de numéro inférieur. Sanction : les parties disputées par le moins bon des deux joueurs ont été considérées comme perdues (score : 7-7 au lieu de 9-5).
¤ D2A : US VERN 7 a fait jouer 2 joueurs qui avaient disputé la 1ère journée de la 2ème phase dans une équipe de numéro inférieur. Sanction : les parties disputées par le moins bon des deux joueurs ont été considérées comme perdues (score : 9-5 au lieu de 12-2).
¤ D4B : ST MEDARD TT 5 a fait jouer 2 joueurs qui avaient disputé la 1ère journée de la 2ème phase dans une équipe de numéro inférieur. Sanction : les parties disputées par le moins bon des deux joueurs ont été considérées comme perdues (score : 7-7 au lieu de 8-6).

 # 15ème journée R.A.S

 # 16ème journée R.A.S

 # 17ème journée R.A.S

 # 18ème journée R.A.S

 # 19ème journée
¤ D4F : JEUNES D'ARGENTRE 3 a fait jouer un joueur brûlé. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 6-8 au lieu de 10-4).

- Il y a eu très peu de litiges et il n'y a pas eu de croisement montée-descente à part entre la D2 et la D3 du vendredi. Mais celui-ci est du à la réforme de la pyramide qui a entraîné la montée d'un 5ème de D3. La CSD décide donc de ne pas appliquer le règlement et de laisser monter le 5ème de D3.
- Michel KERISIT fait part à la CSD des montées et descentes en fin de 2ème phase. En nationale féminine, l'équipe 1 du CPB RENNES descend de N1en N2, mais son équipe 2 monte en N2 et son équipe 3 en N3. En nationale messieurs, l'équipe 1 de l'AVENIR DE RENNES remonte en N1 et l'équipe 1 de l'OC CESSON monte en N3. En régionale messieurs, l'équipe 4 du CPB RENNES et l'équipe 4 de MONTFORT TT descendent en PR. L'équipe 3 de MONTFORT TT qui a déclaré forfait lors de la dernière journée de championnat en R3 descend en D1 en application des règlements fédéraux.
- Michel KERISIT informe la CSD de la probable fusion des clubs du TT SAMARITAIN et du RC REDON.Cela n'a pas d'incidence particulière au niveau sportif. L'équipe 1 évoluera en D1 (niveau du TT SAMARITAIN) et les équipes suivantes en lieu et place des équipes de REDON.
- Le club d'ILLE ET RANCE TT section de la MJC ST DOMINEUC envisage de prendre son indépendance. Cela n'aurait pas d'incidence sur le plan sportif ; mais, ça ne paraît pas envisageable pour cette saison puisque tout devrait être réglé avant le 31 mai.

- Le club du TTC LA RICHARDAIS dont la dissolution a été prononcée envisage de recréer un club et sollicite de démarrer en D2. Le problème est qu'ils n'ont pas joué en 2ème phase même si ce n'était pas de leur propre fait ; et donc, ils ne bénéficient plus des acquits sportifs dont parlent les règlements. Jacques SORIEUX propose de se renseigner au niveau fédéral. En tout état de cause, cela ne pourrait se faire qu'en cas de défection d'une équipe régulièrement qualifiée.
- Dans le championnat corpo, des descentes étaient annoncées pour les 7ème et 8ème de D1. Or, le 7ème de D1 COOPER STANDARD a annoncé son retrait pour la saison prochaine. Cela implique qu'une des D2 ou la D3 ne comptera que 6 équipes la saison prochaine, car il semble difficile de dire au 6ème de D1, le CHR 1, qu'il descend d'autant que ça empêcherait son équipe 2 de monter. Compte tenu qu'il y aura 28 équipes la saison prochaine, il existerait la possibilité de faire une poule de 8 en D1, une poule de 10 en D2 et une poule de 10 en D3. Cela impliquerait de trouver 2 dates supplémentaires à chaque phase et entraînerait des doublons avec le championnat libre, ce qui poserait problème à quelques clubs dont les joueurs jouent le vendredi en championnat libre. La CSD décide de ne rien faire pour le moment et d'attendre la réunion de début de saison pour en discuter.

4) <u>Réforme du championnat par équipe : sondage</u>

- Michel KERISIT communique à la CSD l'analyse du sondage qui vient de se terminer. La participation, sur une période pourtant plus longue, a été à peu près la même que la saison dernière et ce sont toujours essentiellement les clubs du mardi et du vendredi qui se sont mobilisés. La barrière pour envisager un changement de formule avait été fixée à 650 réponses et il n'y en a eu que 443 valables, certaines personnes ayant essayé de voter plusieurs fois. La CSD décide donc de conserver la formule actuelle à 14 joueurs pour la saison prochaine.
- Michel KERISIT revient tout de même sur l'analyse de ce sondage. Une grosse majorité des joueurs du mardi et du vendredi, 85 à 90 %, souhaite revenir à 18 parties ; mais ce pourcentage tombe à 70 % chez les joueurs du samedi.
- Plus on descend dans les divisions, plus le pourcentage de joueurs souhaitant un retour aux 18 parties augmente. Cela va de 60% en PR à 90% en D4. Cela confirme que ce sont essentiellement les joueurs qui disputaient 18 parties avant qui souhaitent y revenir.
- Les joueurs qui ne pensent pas gagner beaucoup de temps avec la nouvelle formule souhaitent massivement repasser à 18 parties (90%) ; mais ceux qui pensent gagner environ une heure semblent l'apprécier et ne souhaitent repasser à 18 parties qu'à 65%.
- Enfin, seulement 60% de ceux qui ont des minimes dans leur équipe souhaitent passer à 18 parties. Ces minimes sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à jouer dans le championnat senior.

5) <u>Epreuves individuelles : point sur la 2ème phase</u>

- Les finales départementales par classements à TINTENIAC ont obtenu un gros succès avec 219 participants contre 166 l'année dernière à ST MALO. On est revenu au même niveau qu'il y a 2 ans, déjà à TINTENIAC, avec toutefois moins de féminines.
- La participation aux interclubs continue à baisser, avec, hélas, aucun tableau féminin d'organisé. Il n'y avait qu'une équipe cadette et une benjamine d'engagé.
- La participation au championnat d'Ille et Vilaine a connu cette année une assez nette baisse. Il y avait 74 joueurs de moins en jeunes et 36 en seniors. Il est à espérer que cette désaffection est due à la date placée à la fin des vacances de printemps. Au niveau des corpos, l'inexorable descente se poursuit avec 8 inscrits de moins.
- Au niveau du critérium des jeunes, la encore, l'inexorable descente se poursuit avec seulement 132 inscrits contre 158 l'année dernière. Il va sans doute falloir s'interroger en CDJ sur l'avenir de cette compétition.

6) <u>Règlements</u>

- Aucun règlement n'est à revoir pour le moment

7) <u>Questions diverses</u>

- Michel KERISIT informe la CSD de la mise en place de la licence dématérialisée par la fédération la saison prochaine. Les modalités pratiques sont pour le moment un peu floues
- Devant les problèmes d'approvisionnements en balles plastiques et la non prise de position de la Fédé comme cette saison, le bureau directeur a décidé d'imposer les balles en celluloïd l'année prochaine. La CSD confirme cette décision.
- Michel KERISIT informe la CSD de la décision du bureau directeur qui doit être entérinée par le comité directeur de demain. La participation au championnat d'Ille et Vilaine sera payante pour tous les joueurs qui ne sont pas inscrits au critérium fédéral. Elle sera de 4 € pour les tableaux jeunes et de 6.50 € pour les tableaux seniors. Les jeunes invités à faire un 2ème tableau ne paieront que le tableau de leur catégorie. Les féminines ne paieront qu'un tableau sur les deux qu'elles sont autorisées à faire. D'autre part, la participation aux finales départementales par classements sera payante pour tout le monde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Le responsable de la CSD
Michel KERISIT